



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**
Direction des Infrastructures et des Transports
Direction Adjointe à la Conduite d'Opérations
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Affaire suivie par : Amaury BAVIERE
Mèl : amaury.baviere@oise.fr
Tél. : 03.44.10.70.29

MONSIEUR GILLES SELLIER
MAIRE DE NANTEUIL LE HAUDOIN
MAIRIE DE NANTEUIL LE HAUDOIN
8 PLACE DE LA REPUBLIQUE
60 440 NANTEUIL LE HAUDOIN

Beauvais, le **24 MARS 2025**

Objet : Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme / Suite Notification

Monsieur le Vice-président,

Par un courrier reçu le 17 février 2025, vous avez bien voulu me consulter sur le projet de modification n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme et je vous en remercie.

Vous souhaitez, par cette modification :

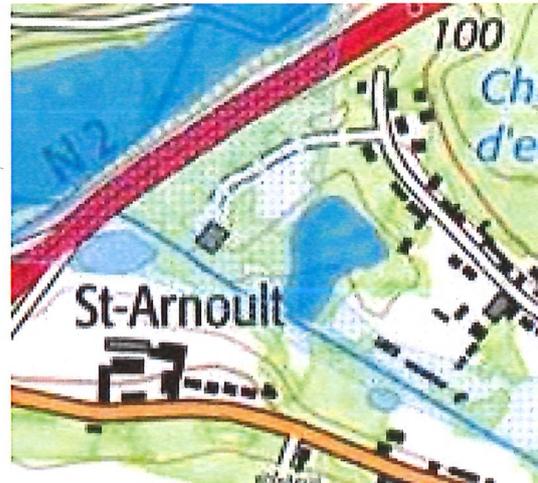
- Supprimer une zone 2AU de 1,72 hectare transformée en zone naturelle (N et Nj) ;
- Créer une zone agricole (A) de 2,5 hectares en remplacement d'une zone naturelle (N) suite à une erreur matérielle ;
- Créer un emplacement réservé pour la réalisation d'un parking perméable ;
- Supprimer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant un secteur urbanisé en zone UBa ;
- Supprimer la protection de certains murs protégés ;
- Créer une nouvelle OAP concernant un secteur en densification urbaine de 0,4 hectare en zone UA ;
- Apporter des modifications mineures au règlement écrit afin de faciliter l'instruction.

Après une étude attentive du dossier transmis, vous trouverez ci-après mes observations.

Concernant la création de la zone agricole, l'unité foncière en question est directement impactée par la présence de zones humides avérée et à dominante humide (voir extraits cartographiques page suivante). De plus, elle est contiguë à la rivière de la Nonette. Aussi, je vous propose d'ajuster les limites de la zone agricole pour préserver la zone humide ; il apparaît essentiel de trouver un équilibre qui permette à la fois de protéger les écosystèmes sensibles et de maintenir l'activité agricole de manière durable.



Source : notice explicative / Modification n°2 du PLU



zone humide zone à dominante humide
Source : Cartothèque DDT Oise

Par ailleurs, et bien que les constructions en zones agricole et naturelle soient strictement réglementées, je vous recommande d'ajouter la mention suivante dans les règlements écrits des zones A et N : « *Aucune construction nouvelle ne peut être implantée dans une bande de 8 mètres de part et d'autre de l'axe de la Nonette. Cette disposition ne s'applique pas aux constructions ou infrastructures strictement nécessaires à la gestion et à l'entretien de la rivière, ni aux aménagements destinés à la restauration des milieux aquatiques* ».

Concernant la création de la nouvelle OAP, le schéma de desserte ne prévoit certes pas de débouché direct sur le réseau départemental mais sur la rue Saint-Laurent, voie relativement étroite rapidement connectée à la RD922. L'édification potentielle de 14 nouveaux logements entrainera une augmentation des flux de circulation. Il aurait été pertinent que la notice explicative analyse les impacts de ces nouveaux flux et que l'OAP intègre des dispositions spécifiques encadrant les accès et la sécurité routière.

000

Les services du Département restent à votre disposition si vous souhaitez obtenir des précisions complémentaires suite aux remarques formulées. Par ailleurs, en tant que Personne Publique Associée, je vous confirme le souhait d'être invitée aux prochaines réunions dédiées au PLU et vous remercie d'adresser les prochaines correspondances à l'adresse mail suivante : bureau.urbanisme@oise.fr

Je vous remercie également de bien vouloir m'adresser, dès que vous l'aurez approuvée et rendue exécutoire, un exemplaire de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (sur support numérique au format PDF et données graphiques au standard CNIG PLU).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur Général Adjoint,
Aménagement Durable, Environnement et Mobilité

Lyonel BOSSIER